

# ASSEMBLÉE NATIONALE

15 octobre 2021

---

VIGILANCE SANITAIRE - (N° 4574)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

## AMENDEMENT

N° 67

présenté par  
M. Breton

-----

### ARTICLE 4

À la fin, substituer à la date :

« 31 juillet 2022 »

la date :

« 15 février 2022 ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence avec l'article premier.